

Les jugements d'admission à la citoyenneté française délivré par les tribunaux en Algérie de 1919 à 1962, sont conservés en Algérie :

- au greffe de la juridiction concernée en Algérie, dont l'adresse figure sur le site internet du ministère de la Justice de la République algérienne, démocratique et populaire ([www.mjustice.dz](http://www.mjustice.dz))
- aux Archives nationales de la république algérienne, démocratique et populaire ([www.archives-dgan.gov.dz](http://www.archives-dgan.gov.dz))
- aux Archives régionales à Alger (3, rue Djilali Benamara, Alger)
- aux Archives régionales à Constantine (1, rue du docteur Moussa, Constantine)
- aux Archives régionales à Oran (3, Boulevard du Colonel Abderrazak, Oran)
- au service des archives de la Wilaya de Batna (05000 Batna)
- au service des archives de la Wilaya de Sidi-Bel-Abbès (22000 Sidi-Bel-Abbes).